

LHH, Fiche de poste technicienne biohygiéniste

1. INTITULE DU POSTE

Technicien(ne) biohygiéniste.

2. MISSIONS

- Assurer une veille sur la qualité de l'environnement (surface, eau, air, dispositifs médicaux) et contrôler l'application des procédures en hygiène environnementale et hospitalière.
- Réaliser une partie des prélèvements d'hygiène de l'environnement et effectuer la totalité des analyses microbiologiques de l'environnement à l'aide de techniques appropriées et selon les modes opératoires prédéfinis.
- Réaliser les prélèvements d'eau chaude sanitaire sous accréditation COFRAC pour l'analyse légionelles sur le site du CHCM et de ses annexes.

3. CADRE REGLEMENTAIRE

Code de la Santé Publique, 4^{ème} partie, livre III, titre V, chapitre II relatif aux règles liées à la professions de technicien de laboratoire.

4. POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

- Cadre de santé du Laboratoire d'Hygiène Hospitalière (LHH) et du Directeur du LHH.

5. RELATIONS FONCTIONNELLES

- Personnel des services de soins du CHCM et de ses annexes
- Personnel de l'Unité d'Hygiène Hospitalière
- Personnel du service Qualité-Sécurité-Evaluation
- Services Économiques
- Services techniques
- Service Biomédical
- Responsable métrologie du laboratoire de biologie médicale
- RQ du Laboratoire d'Hygiène Hospitalière et du Laboratoire de Biologie Médicale
- Clients du Laboratoire d'Hygiène.

6. DIPLOMES / FORMATIONS REQUIS

- L'emploi est accessible après une formation de niveau 3 :
 - Soit laborantin d'analyses médicales, formation accessible par concours dans des écoles publiques ou privées ;
 - Soit BTS d'analyses biologiques de biochimie ou agricoles option laboratoire d'analyse ou Anabiotec ;
 - Soit DUT de biologie appliquée.
 - Expérience reconnue en microbiologie générale ou microbiologie de l'environnement est nécessaire,
 - Formation spécialisée dans les prélèvements environnementaux,
 - Formation à la norme NF EN ISO/CEI 17025 et NFT 90-431 dernières versions applicables,

- Formation « Pratique à la métrologie dans un laboratoire de biologie médicale »,
- Formation à l'audit interne par un organisme reconnu,
- Permis B.

7. PRESENTATION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE

7.1. Lieu d'exercice

Principal : Laboratoire d'Hygiène Hospitalière du CHCM

Champ d'action : CHCM et ses annexes

L'UF Laboratoire d'hygiène hospitalière est pour des raisons évidentes d'efficience dans la gestion des réactifs et du matériel, associée à l'UF de bactériologie du Laboratoire de Biologie Médicale mais garde sa spécificité propre dans l'organisation de ses actions.

7.2. Activités

• Générales :

- Prendre connaissance des différentes recommandations ministérielles en vigueur pour établir un planning de suivi des contrôles d'hygiène environnementale dans les différentes unités de soins (bloc, stérilisation centrale, dialyse ...) en adéquation avec la réglementation (veille réglementaire),
- Rédiger ou modifier des protocoles, modes opératoires ou procédures d'hygiène.
- Participer aux actions d'évaluation en hygiène hospitalière,
- Prendre en charge des stagiaires des écoles professionnelles et formation des nouveaux collaborateurs techniciens,
- Rédiger, modifier et mettre en place des procédures, protocoles et modes opératoires d'hygiène en respectant les normes AFNOR,
- Participer aux réunions d'aqua vigilance, revue de direction annuelle et réunions de pilotage du Laboratoire d'Hygiène,
- Réaliser des audits internes au LHH selon le planning défini par le RQ et le Directeur du LHH.
- Participer à l'amélioration continue de la qualité des prestations du LHH.
- Tutorer le(s) nouveau(x) agent(s) affecté(s) au LHH pour aboutir à leur habilitation aux tâches assignées par le Directeur du LHH.

• Prise en charge des prélèvements d'environnement :

- Réalisation d'une partie des prélèvements d'environnement et acheminement au LHH,
- Réception des prélèvements, entrée informatique des dossiers, réalisation des analyses microbiologiques des prélèvements, saisie et édition des rapports d'essais,
- Communication des résultats non conformes par mail, téléphone et/ou fax,
- Classement des rapports d'essai,
- Conseil sur les conduites à tenir et actions correctives à mettre en place lors de résultats non conformes,
- Travail en équipe pluridisciplinaire, nombreux contacts avec le personnel médical et paramédical des unités de soins, les cadres de santé, les services techniques et médicotechniques.

• Gestion du poste de travail :

- Etablir les plannings d'achats d'abonnements des différents milieux de cultures, réactifs et du flaconnage nécessaires au bon déroulement des analyses d'hygiène,

- Gérer les stocks : contrôle des dates de péremption,
- Gérer les contrôles de qualité internes et externes,
- Préparer les colis avec le flaconnage nécessaire pour la bonne réalisation des prélèvements pour les services et clients extérieurs qui réalisent eux-mêmes les prélèvements,
- Assurer l'entretien et la maintenance des automates et du petit matériel.
- Contrôler les différentes températures du matériel du laboratoire d'hygiène (bain marie, étuve, réfrigérateur,...),
- Réaliser l'entretien et la désinfection du poste de travail,
- Eliminer les déchets selon les procédures en vigueur au Centre Hospitalier : déchets assimilables aux ordures ménagères, déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI),
- Participer aux essais d'appels d'offres pour le choix de différents matériels,
- Respecter les protocoles d'hygiène et d'assurance qualité,
- Archiver les données et gérer les biothèques,
- Mettre en place une modification ou création d'une nouvelle analyse.

7.3. Horaire d'activité

37h30 hebdomadaire ; quotité journalière 7h30 du lundi au vendredi dont ½ journée un samedi par mois.

Il convient de respecter le planning de travail prédéfini, tout en gardant une grande disponibilité en cas d'événement nosocomial ou de crise dans l'établissement.

Les prélèvements sont réalisés de manière à gêner le moins possible l'activité clinique (par exemple : les contrôles de routine au bloc opératoire sont effectués une fois par mois le samedi matin). Si un nouveau contrôle est nécessaire (ex. : résultats hors normes), un contrôle ponctuel peut être effectué en semaine avant le début de l'activité au bloc en concertation avec le cadre du service.

Exceptionnellement : pour assurer la continuité du contrôle de qualité externe, un temps de présence variant d'une demi-heure à trois heures le samedi matin peut être requis.

8. RISQUES PROFESSIONNELS

8.1. Risques physiques

- Brûlures.
- Rayonnements non ionisants : UV lampe de Wood.

8.2. Risques sensoriels

- Fatigue liée aux bruits des machines (pas de gros automates dans l'UF hygiène, utilisation hebdomadaire du bac à ultra son)
- Fatigue visuelle liée au travail sur écran, au microscope et à la loupe binoculaire.

8.3. Risques biomécaniques

- Manutention du matériel.
- Contraintes posturales : station debout ou assise avec posture penchée en avant, transport des prélèvements en panier (6 à 8 kg, flacon de 1litre pour les légionelles série de 6 à 12 prélèvements).



8.4. Risques chimiques, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Sont prévenus par le respect des bonnes pratiques de Laboratoire.

8.5. Risques biologiques

Manipulation de prélèvements d'environnement pouvant contenir des agents infectieux divers. Trois types de contaminations : contamination cutané-muqueuse, contamination digestive directe ou indirecte, contamination respiratoire.

8.6. Charge mentale

Charge mentale à gérer en cas de pic d'activité exigeant de savoir s'organiser pour utiliser au mieux les moyens et les ressources humaines disponibles.

8.7. Contraintes organisationnelles

- Travail en semaine mais également le samedi matin pour les contrôles programmés au bloc opératoire.
- Organisation du travail en adéquation avec les services de soins
- Savoir être réactif afin d'ajuster son activité en fonction des aléas organisationnels (ex. : un établissement extérieur qui reporte ses prélèvements de légionelles → incidence sur l'activité et le stock de milieu de culture, la technicienne programmera des prélèvements pour le CHCM.

8.8. Autres risques

- Lésions cutanées par lavages et désinfection répétées des mains, allergie.
- Agression verbale (les soignants des services de soins, les collègues).

9. ENGAGEMENTS

Je déclare n'avoir aucun conflit d'intérêt qui puisse porter préjudice aux activités du laboratoire.

Je déclare une ou plusieurs situation(s) qui risque(nt) de porter atteinte aux intérêts d'un client, préciser :

-
-

Je m'engage à réaliser les activités décrites ci-dessus **avec impartialité et intégrité**, et je m'engage à **préserv**er la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées au cours des activités du laboratoire

Date : _____

Signature professionnel

Signature supérieur hiérarchique